

ENQUÊTE

mardi 13 juin 2023

URGENCES



Pourquoi?



- *Précédente enquête 2013*

- Mettre à jour nos connaissances des **caractéristiques des patients** pris en charge dans nos structures d'urgences
- Analyser leur **parcours aux urgences** (consommation de soins, devenir..)
- Comprendre leurs **motivations de recours** (parcours en amont et besoins médicaux)
- Mettre en évidence les difficultés rencontrées
- Analyser les **organisations et les fonctionnements** des structures des urgences et leurs **liens avec les établissements qui les hébergent** afin d'identifier les pistes pour préparer nos services à la prochaine décennie.

Comment?

ENQUÊTE URGENCES

mardi 13 juin 2023

Enquête Urgences 2023

Enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières

Questionnaire Structure

En jaune : champs obligatoires

Identification de la structure (le point d'accueil)

Nom de l'établissement : A1
Numéro FINESS géographique : A2
Nom de la structure des urgences : A3
Type d'accueil : A4
Nom du référent pour l'enquête : A5

Données d'annuaire pour les 24h de l'enquête

à remplir le jour de l'enquête

Présence des patients aux urgences : Non Oui

Nombre de patients présents en attente ou en cours de prise en charge (en attente d'admission, de triage, de soins, en bloc, en salle d'attente, hors SAMU) pour lesquels aucune décision d'hospitalisation n'a été prise

Nombre de patients présents en UHCD qui ne sont pas en attente d'hospitalisation

Nombre de patients en attente d'hospitalisation en chambre

Nombre d'autres patients en attente d'hospitalisation (hors chambre UHCD)

Nombre de patients présents en attente de sortie (attente transport pour culture, etc.)

Présence des personnels de l'équipe, y compris l'UHCD (voir) :

Personnel médical permanent des urgences

Nombre de médecins permanents

Nombre d'infirmiers, docteurs juniors et etc.

Personnel médical non permanent des urgences

Nombre de médecins infirmiers, médecins du GAT, médecins des étages, etc.

Personnel non-médical permanent

Nombre de cadres de santé

Nombre d'infirmiers diplômés d'état (IDE)

Présence des personnels de l'équipe, y compris l'UHCD (voir) :

Personnel non-médical permanent	Heure de pointage	jour de début de l'enquête				Le lendemain			
		05h	10h	15h	20h	05h	10h	15h	20h
Nombre d'actes urgences (AS)	16								
Nombre d'agents de service hospitalier (ASH)	17								
Nombre de secrétaires	18								
Nombre de brancardiers	19								
Autres	20								

Personnel non-médical non permanent

Nombre d'infirmiers diplômés d'état (IDE) non permanents

Nombre d'autres personnels non-médicaux non permanents

MUTUALISATION URGENCES - SMUR

Pour les services de mutualisation avec le SMUR, nombre d'interventions SMUR en cours

Nombre de passages sur les 24 heures : A24

Pour les services en mutualisation avec le SMUR : Nombre d'interventions SMUR sur les 24h : A25

Durée totale cumulée de ces interventions : A26 heures

Personnel et mutualisations

Entre le 13 mai et le 18 juin 2023, en dehors des médecins permanents des urgences, y a-t-il d'autres catégories de médecins qui participent régulièrement ou ponctuellement au **planning médical** de la structure des urgences ?

A27 Oui Non

	Jour	Nuit	Week-end	Non
Des médecins des étages	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des médecins d'autres établissements	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des internistes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des docteurs juniors (les médecins à diplôme étranger hors UE en cours d'habilitation ou procédure d'autorisation d'exercice)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Des internistes, ECI (en remplacement d'un médecin urgentiste)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

La structure des urgences, le SMUR et le SAMU (si présent dans l'établissement) ont-ils une **équipe médicale** commune ?

A34 Oui, c'est le nom de service Non Oui, équipe partiellement commune (certains médecins travaillent dans les 2 ou 3 services)

La structure des urgences et le SAMU ont-ils une **équipe infirmière** commune ?

A35 Oui, c'est le nom de service Non Oui, équipe partiellement commune (certaines infirmières travaillent dans les 2 services)

L'organisation de votre service prévoit-elle que les médecins de SAMU ou SMUR soit impliqués **simultanément** dans les soins aux urgences ou inversement ?

A36 Oui Non Non concerné (pas de SAMU ou de SMUR)

Existe-t-il des **postes partagés** avec d'autres services ?

A37 Oui Non

Quels personnels sont concernés ? Médecins : A38 Oui Non

Autres personnels : A39 Oui Non

Cette coopération a-t-elle lieu dans le cadre d'une coopération hospitalière plus large ?

A40 Oui Non

Enquête Urgences 2023

Enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières

Questionnaire Patient

FEUILLE A DETACHER APRES LA SAISIE

Numéro d'entrée du patient : A0

Notes

Si l'unité responsable du Centre National de l'Information Statistique, cette enquête est reconnue d'intérêt de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l'équipement, la coordination et le secret en matière de statistique de l'économie, votée pour l'exercice 2022, à partir en date du 20 février 2022. Cette enquête est obligatoire.

Le règlement général 2018/679 du 27 avril 2018 sur la protection des données (RGPD) ainsi que le loi n° 2018-1023 du 10 octobre 2018 relative à la protection des données personnelles.

Les données à caractère personnel sont protégées par le secret statistique. La DREES est responsable de ce secret dans ses traitements à finalité statistique et de recherches scientifiques en matière de santé et son partenaire et chercheurs habilités à traiter ces données. Les services des urgences en charge de la collecte de données publiques, accidentellement transfèrent ces données pour les besoins de la collecte. Les risques ne sont pas considérés pendant 20 ans à compter de la fin de la collecte. Une norme européenne sur l'identification serait prochainement créée et consensuelle à l'élaboration de statistiques ou à des travaux de recherche.

Les personnes enquêtées peuvent exercer un droit d'accès à leurs données, de rectification de leurs données de consentement des données d'identification (date de naissance, sexe, code postal de l'affilié) et d'opposition pour le traitement des données complémentaires obtenues par aggrégation de données. Ces droits passent sous réserve de la DREES, par courriel en adressant à donnees@dre.es l'adresse postale de la DREES 14 avenue Daumesnil 75120 Paris 12. Si vous l'attirez néanmoins, vous pouvez également contacter le service de l'Insee à l'adresse service.client@insee.fr.

Ce questionnaire est couvert par le secret statistique. Il doit être conservé par le référent de la structure.

SCMU, AMU, FEDORU, F

Enquête Urgences 2023

Enquête nationale sur les structures des urgences hospitalières

Questionnaire Patient

En jaune : champs obligatoires

Identification de la structure

Nom de l'établissement : A1
Numéro FINESS géographique : A2
Nom de la structure des urgences : A3
Type d'accueil : A4
Nom du référent pour l'enquête : A5
Numéro d'ordre : A6

Enregistrement à l'arrivée aux urgences

Date et heure d'enregistrement aux urgences : A7 / 06 / 20 23 à 07 h mn

Date de naissance : A8 / 06 / 20 23

Sexe : A9 Homme Femme

Code postal de la commune du lieu de vie : A10

ou si étranger de passage, noter le pays : B10

Contact avec le patient : A11

1. Le patient est en mesure de répondre

2. L'accompagnant répond (pour les patients désorientés, inconscients, ne comprenant pas ou ne parlant pas le français, les enfants, ...)

3. Pas d'interrogation possible (pour les patients non accompagnés/désorientés, inconscients, ne comprenant pas ou ne parlant pas le français, les enfants, ...) aller en A10

4. Le patient refuse de répondre aller en A10

Au cas où le patient d'appartenance à l'étranger de passage, noter le pays : B11

Caractéristiques du patient

Lieu de vie habituel : A12

1. Domicile (sans seul)

2. Domicile (non seul)

3. Institution (établissement de santé, médico-social, EHPA, EHPAD, y compris foyer aide sociale à l'endosse, IM, IMF, CHR, ...)

4. Sansabri

5. Hôtel

6. Autre

Situation par rapport à l'Assurance Maladie Obligatoire : A13

1. Régime de la sécurité sociale

2. AME

3. Aucun droit ouvert en France (S ENFANT, assurance Maladie d'un des parents)

4. Ne sait pas

Situation par rapport à l'Assurance Maladie complémentaire : A14

1. Complémentaire santé mutuelle, assurance, institution de prévoyance

2. CSS (ex-CMU)

3. Pas d'assurance complémentaire ou régime de sécurité sociale

4. Ne sait pas

Organisation



- Q Structure (8 pages)
 - A remplir en amont
 - Pointages (8H-18H-22H-8H) = 1 page
Pour tracer les affectifs et l'activité
- Q Patient (6 pages)
 - A remplir pour chaque patient « entré » aux urgences de 8H à 8H
 - Données motivations recours (3 pages) à remplir « face au patient »
 - Données passage urgences et sortie (3 pages) à remplir par les soignants (+/- données à postériori)
- Saisie des questionnaires avant le 30 juin (fin de dossier à la sortie urgences/UHCD) sur plateforme dédiée
- Destruction des questionnaires une fois saisie validée

En pratique

ENQUÊTE URGENCES

mardi 13 juin 2023



- Informer les équipes + présenter les documents
 - Sensibiliser aux données non récupérables à posteriori
- Renforcer (au minimum accueil pour interrogatoire patient)
 - Financement aux établissements via convention
- Informer les patients (affiches+flyers)
- Récupérer les données de suivi (fin UHCD)
- Préparer la saisie (temps dédié)

Les données?

ENQUÊTE URGENCES

mardi 13 juin 2023

- Données structures « ouvertes »
 - Enquête administrative
 - Accès sur le site DREES
- Données patients « encadrées »
 - Enquête statistique => secret
 - Pas de retour des données « brutes » aux centres mais « tableau de bord »
 - Accès aux données via projets de recherche (soutien SFMU)

Consulter la page web de l'enquête :

<https://drees.solidarites-sante.gouv.fr/sources-outils-et-enquetes/enquete-urgences-2023>

Pour les questions relatives à la collecte, contacter la hotline Ipsos
du 24 mai au 30 juin 2023 : hotline-urgences@enquetes-drees.fr

Pour toute autre question, contacter l'équipe DREES :
DREES-URGENCES@sante.gouv.fr

